

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

## Bâtir au bon endroit : un placement à long terme

*L'alliance ARIANE invite l'État à se doter d'une politique de localisation de ses propres bâtiments et de ceux qu'il soutient à travers ses programmes.*

**Montréal, le 30 mai 2016** – L'alliance ARIANE – qui regroupe notamment l'Association des aménagistes régionaux du Québec, l'Ordre des architectes du Québec, l'Ordre des urbanistes du Québec, l'Union des producteurs agricoles, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, la Fondation David Suzuki, Héritage Montréal et Vivre en Ville – appelle le gouvernement à se doter d'une politique de localisation de ses propres bâtiments et de ceux qu'il soutient à travers ses programmes.

En vue de répondre aux orientations gouvernementales, notamment en faveur de la consolidation des milieux urbanisés, l'alliance ARIANE invite l'État à déterminer des critères de localisation et de gestion qui feront des bâtiments publics un des piliers d'une stratégie gouvernementale de lutte contre l'étalement urbain.

Suite à la consultation de plusieurs dizaines d'acteurs concernés par cette question, les membres de l'alliance ARIANE formulent notamment les recommandations suivantes :

1. Que les bâtiments abritant un service de proximité, telles les écoles, soient implantés au cœur des quartiers qu'ils desservent, de façon à minimiser les besoins en transports et à favoriser l'activité physique quotidienne pour les fréquenter.
2. Que les bâtiments abritant des services spécialisés qui ont un grand rayon d'attraction, tels les grands équipements de loisir, soient implantés dans les centralités existantes, afin notamment d'éviter un empiètement sur les milieux naturels et agricoles.
3. Que les bâtiments accueillant une forte densité d'emplois, comme les services gouvernementaux, soient implantés dans des secteurs très bien desservis en transports collectifs (dans les régions urbaines) ou au cœur des centralités existantes (pour les plus petites villes) afin de réduire la pression sur les infrastructures routières et de contribuer à la synergie économique dans ces milieux.
4. Que la priorité soit donnée à la réutilisation des bâtiments existants désaffectés, sous-utilisés ou excédentaires, tout particulièrement ceux qui ont une valeur patrimoniale.
5. Que le gouvernement favorise, dans ses propres programmes fonctionnels et techniques, la mixité de fonction au sein d'un même édifice.

D'une manière générale, l'alliance ARIANE recommande que chaque décision de localisation contribue à l'atteinte des grands objectifs que s'est fixés et se fixera le Québec, en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de lutte contre les changements climatiques, de réduction de la consommation de pétrole, d'amélioration de la santé, d'optimisation des finances publiques, de protection de la biodiversité, de mise en valeur des paysages naturels et bâtis, de mobilité durable, et de bonnes pratiques en urbanisme.

### **L'État, un acteur immobilier majeur dont les décisions ont des impacts considérables**

L'État est un acteur immobilier majeur dû aux activités des ministères et organismes gouvernementaux mais aussi à leurs programmes de soutien financier. Or, les choix de localisation des bâtiments publics ont un impact considérable sur l'évolution des villes et des villages, les besoins en infrastructures et l'accessibilité aux services notamment.

Actuellement, l'alliance ARIANE constate que les décisions de localisation sont trop rarement prises en fonction d'un intérêt collectif supérieur. Que ce soit dans le but d'assurer l'équilibre des finances publiques, d'améliorer la qualité de vie de la population, ou de contribuer à la lutte contre les changements climatiques, il est nécessaire de faire beaucoup mieux.

### **Une politique pour engager l'ensemble des acteurs gouvernementaux**

Les décisions de localisation immobilière de chacun des ministères et organismes gouvernementaux s'ancrent sur le territoire de façon permanente. Pour l'alliance ARIANE, il est crucial que l'État québécois se dote d'une politique de localisation des édifices publics qui mobilise et engage chacun de ses acteurs.

Cette politique de localisation devra s'imbriquer dans la vision plus globale d'une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, que l'alliance ARIANE demande, soutenue en cela par les 1700 signataires de la Déclaration « Pour une politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ».

– 30 –

### **À propos de l'alliance ARIANE**

L'alliance ARIANE, créée en septembre 2015, travaille pour que l'aménagement du territoire et l'urbanisme soient une priorité. Son objectif principal est que le Québec se dote, dans le cadre d'une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, d'une vision d'ensemble assortie de principes fondamentaux qui puisse assurer la coordination de l'ensemble des lois, politiques et interventions de l'État et des instances municipales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Le comité directeur de l'alliance ARIANE comprend notamment l'Association des aménagistes régionaux du Québec, l'Ordre des architectes du Québec, l'Ordre des urbanistes du Québec, l'Union des producteurs agricoles, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, la Fondation David Suzuki, Héritage Montréal et Vivre en Ville ainsi que plusieurs experts.

### **Renseignements :**

Emilie Novales, Copticom      514.577.5838      enovales@copticom.ca